



Marche des sans-papiers : pour le droit de manifester

Les sans-papiers qui marchent depuis un mois, rejoints par de très nombreuses personnes, associations et organisations doivent pouvoir manifester en direction de l'Élysée ce samedi 17 octobre et être reçus par le Président de la République comme ils et elles l'ont demandé depuis le début de cette initiative. Le droit de manifester est un droit fondamental. C'est pour cette raison que nos organisations ont décidé de s'associer à leur demande en déposant une déclaration auprès de la préfecture de police de Paris.